

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 février 2020

DCM N° 20-02-27-14

Objet : Soutien aux associations oeuvrant dans les domaines de l'histoire, du patrimoine et des lettres.

Rapporteur: M. LEKADIR

La Ville de Metz est engagée dans le soutien des associations culturelles actives sur le territoire messin, avec la volonté d'encourager plus particulièrement les activités liées aux domaines de l'histoire, du patrimoine et des lettres.

La Ville souhaite renouveler son aide aux acteurs associatifs investis dans la transmission de l'histoire messine et dans le devoir de mémoire, à travers divers travaux de recherche, colloques, conférences traitant de sujets de notre patrimoine local comme la Société d'Histoire et d'Archéologie de Lorraine, ou encore l'organisation de manifestations culturelles et patrimoniales, à l'image des Journées Européennes de la Culture Juive-Lorraine.

Celles-ci présenteront un programme riche de concerts, de conférences, de spectacles, de projections et d'expositions autour du thème "Itinéraires". Ces actions se tiendront dans plusieurs sites municipaux et institutions culturelles comme les bibliothèques-médiathèques de Metz, l'Agora, l'Hôtel de Ville, les Archives Municipales, la Porte des Allemands ou encore la Cité- musicale de Metz.

L'association Renaissance du Vieux Metz et des Pays Lorrains organisera, dans le cadre de son cinquantième anniversaire, un colloque en octobre prochain à l'Hôtel de Ville, sur le thème de l'histoire de l'urbanisation de Metz depuis les années 50 et reprendra ces travaux dans un numéro spécial de sa revue. La Ville souhaite leur apporter une aide pour cette opération.

La Ville soutient également l'association du Fort de Metz-Queuleu pour la mémoire des internés déportés qui, suite à l'obtention de son Label Patrimoine Européen, organisera le 26 juin à Metz la journée internationale de lutte contre la torture, avec l'aide de partenaires tels qu'Amnesty International, Passages et la Ligue des Droits de l'homme.

Dans le domaine littéraire, le Comité Erckmann-Chatrion réunira début novembre prochain à

l'Hôtel de Ville de Metz un jury pour la 91^e proclamation du Prix éponyme, dit « Goncourt lorrain » qui mettra à l'honneur un auteur lorrain.

Au vu des différentes demandes associatives en matière culturelle, il est proposé de verser des subventions pour un montant total de 18 700 € dont le détail figure ci-après.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les demandes de subvention formulées par diverses associations pour 2020,

CONSIDERANT l'intérêt public local que revêtent les activités des associations dans les domaines de l'histoire, du patrimoine et des lettres,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** des subventions pour un montant total de 18 700 € aux associations suivantes :

Aides au fonctionnement

- Groupe Folklorique Lorrain de Metz	1 500 €
- Renaissance du Vieux Metz et des Pays Lorrains	1 500 €
- Société d'Histoire du Sablon	1 200 €
- Association du Fort de Metz-Queuleu	1 000 €
- Les Amis de Verlaine	1 000 €
- Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine	1 000 €
- Société d'Histoire Naturelle de la Moselle	500 €

Aides au Projet

- Journées Européennes de la Culture Juive –Lorraine (organisation des Journées Européennes de la Culture et du Patrimoine Juifs à l'automne)	4 500 €
- Comité Erckmann-Chatrion (organisation du Prix Erckmann-Chatrion à l'Hôtel de Ville en novembre)	1 000 €
- THANKS GIs (participation aux manifestations du 75 ^e anniversaire de la libération de Metz)	1 000 €
- Association du Fort de Metz-Queuleu (Journée internationale de Lutte contre la torture le 26 juin)	4 000 €
- Renaissance du Vieux Metz et des Pays Lorrains (Colloque à l'Hôtel de Ville en octobre)	500 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et

pièces connexes à cette affaire, en particulier les lettres de notification portant rappel de l'objet des subventions, de leurs conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire
L'Adjoint Délégué,

Hacène LEKADIR

Service à l'origine de la DCM : Action Culturelle
Commissions : Commission des Affaires Culturelles
Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 36 Absents : 19 Dont excusés : 8

Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ